Nature En Ville
Restaurer et valoriser la nature en ville

Le Plan Canopée, Protéger et développer la forêt urbaine

La Charte de l'Arbre est un dispositif territorial partenariat qui associe plus de 100 acteurs publics, privés et associatifs de la Métropole de Lyon et au-delà.

Son objectif est de promouvoir les actions en faveur d'une meilleure connaissance des arbres du territoire de la Métropole de Lyon, d'une reconnaissance de leurs bienfaits, afin d'assurer leur protection et leur développement.

Chaque signataire s'est engagé à élaborer son propre plan d'action dans le respect des principes et des recommandations formulés dans la Charte de l'Arbre. Le Plan Canopée constitue la proposition d'un cadre opérationnel commun pour fédérer l'ensemble de ces initiatives. Il propose des actions concrètes, des objectifs quantifiés et des moyens affectés pour permettre la déclinaison opérationnelle de la Charte de l'Arbre et répondre également aux enjeux d'adaptation aux changements climatiques préconisé par le Plan Climat du Grand Lyon.

Le Plan Canopée traduit ainsi la convergence d'objectifs entre ces deux démarches territoriales qui associent de nombreux acteurs de l'agglomération et trouvent dans ce plan une déclinaison opérationnelle porteuse d'avenir.

Le Plan Canopée s'articule autour des 4 axes stratégiques majeurs et se décline en 25 actions qui concourent toutes à protéger et développer davantage la "forêt urbaine" du territoire de la Métropole de Lyon.

Les 4 axes majeurs du plan Canopée

Pérenniser et développer le patrimoine arboré

Action 1 : Augmenter le rythme des **nouvelles plantations** et maintenir le rythme de renouvellement

actuel

Action 2 : Réaliser **l'inventaire des patrimoines arborés** du territoire de la Métropole

Action 3 : Inscrire **l'arbre au coeur des procédures** d'urbanisme

Action 4 : **Intégrer l'objectif du plan Canopée** au plan "modes actifs" et au PDU

Action 5 : Préserver et valoriser **les arbres remarquables**

Favoriser le bien-être et la mobilisation des citoyens

Action 6 : **Minimiser les risques** d'accidents liés aux arbres urbains

Action 7 : Minimiser l'impact des arbres dans **les problèmes d'allergies**

Action 8 : Encourager **les initiatives locales et citoyennes** en faveur de l'arbre en ville

Action 9 : Développer le réseau de **sentiers et balades pédagogiques**

Action 10 : Sensibiliser et mobiliser **les jeunes citoyens**

Action 11 : Encourager **les projets publics et privés** de plantation d'arbres

Fédérer les professionnels autour du Plan Canopée

Action 12 : **Généraliser les plans territoriaux** de désherbage et de gestion différenciée des espaces arborés

Action 13 : Organiser **l'animation du réseau des signataires charte** de l'arbre et communiquer vers le grand public

Action 14 : Élargir la collaboration de **la Charte de l'Arbre au-delà des acteurs traditionnels de la filière paysage**

Action 15 : Favoriser **le développement de la plateforme Echo-paysage**

Action 16 : **Sensibiliser les professionnels** de la construction à la protection des arbres sur les chantiers

Action 17 : Développer l'utilisation du **protocole de cohabitation des arbres et des réseaux**

Action 18 : Promouvoir les techniques de **taille raisonnée**

Action 19 : Rédiger des **guides interdisciplinaires** de bonnes pratiques

Améliorer la connaissance et développer de nouvelles pratiques

Action 20 : **Rationaliser l'utilisation des terres agricoles** pour la création de supports de plantation

Action 21 : Promouvoir l'intégration des arbres à **la gestion du cycle de l'eau**

Action 22 : Développer un outil d'évaluation des bénéfices liés à la préservation ou à la plantation des arbres **(calcul du coût global)**

Action 23 : **Agir en faveur de la biodiversité**

Action 24 : **Adapter les palettes végétales** aux changements climatiques

Action 25 : Promouvoir les projets **d'agro-foresterie** et de plantation de forêts périurbaines

Coordonnées

Lyon

Documents

Plan canopée "Protéger et développer la forêt urbaine"

Le Plan canopée "Protéger et développer la forêt urbaine" de la Métropole de Lyon (69) a pour objectif de créer un lien opérationnel entre la Charte de l'arbre et le Plan Climat Énergie Territorial adoptés précédemment. L'objectif est d'intensifier le développement de surfaces ombragées par les arbres dans la Métropole au cours des prochaines décennies. D'après la carte du type de végétation de ce plan canopée, au 1/40 000ème, la surface ombragée est actuellement de 27% en moyenne, dont 80% situé sur le domaine privé. Le but est d'atteindre 30% au minimum à l'horizon 2030. Ce plan regroupe 4 grands axes déclinés en 25 actions :

1. Pérenniser et développer le patrimoine arboré (ex : inscrire l'arbre au cœur des procédures d'urbanisme)
2. Favoriser le bien-être et la mobilisation des citoyens (ex : minimiser les risques d'allergies liés aux pollens et agir pour la qualité de l'air)
3. Fédérer les professionnels autour du Plan canopée (ex : promouvoir les techniques de taille raisonnée)
4. Améliorer la connaissance et développer de nouvelles pratiques (ex : adapter les palettes végétales aux changements climatiques)

Territoire : 59 communes, 1 398 892 habitants (2018), 533,7 km²

La Métropole de Lyon a été élue Capitale française de la biodiversité en 2019.

Mots clés : plan, charte de l'arbre, ombre, surface ombragée, patrimoine arboré, mobilisation des citoyens

Informations complémentaires

Thématiques

Energie/climat
Forêts / Arbres
Paysage/Espaces verts

Auteur

Lyon Métropole (69)

Date de publication

2019

Consulter la ressource

Autres documents

Charte de l'arbre de Grand Lyon

Benchmark international "forêt urbaine"

Liens utiles

Plan canopée - blog Métropole de Lyon

Liens utiles

La Charte de l'Arbre

Contact

Direction de la voirie - Unité "Arbres et Paysage"

20, rue du Lac- BP 3103 - 69399 Lyon Cedex 03